



**Procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec) J8Y 2T4 le mercredi 15 janvier 2020 à 19 heures.**

**Séance ajournée  
15 janvier 2020**

***Étaient présents :***

Monsieur Mario Crevier, président  
Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire (circonscription #1)  
Monsieur Pierre Leduc, commissaire (circonscription #2)  
Madame Christiane Hallée, commissaire (circonscription #3)  
Monsieur Christian Goulet, commissaire (circonscription #5)  
Madame Marthe Nault, commissaire (circonscription #6)  
Monsieur Serge Lafortune, commissaire (circonscription #7)  
Madame Francine Lorange, commissaire (circonscription #8)  
Monsieur Alain Gauthier, commissaire (circonscription #9)  
Monsieur Réjean Desjardins (circonscription #10)  
Monsieur Gilbert Couture, commissaire (circonscription #11)  
Madame Anne DomPierre, commissaire parent (primaire)  
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)  
Monsieur René Laprise, commissaire parent (secondaire)  
Madame Chantale Lamoureux, commissaire (EHDA)

***Étaient également présents :***

Madame Nadine Peterson, directrice générale  
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint  
Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint  
Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines  
Monsieur Benoit Prud'homme, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport  
Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications  
Madame Maude Hébert, coordonnatrice aux communications

***Étaient absentes :***

Madame Nathalie Villeneuve, commissaire (circonscription #4)  
Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

1. Ouverture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Mario Crevier, président de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO), souhaite la bienvenue et constate le quorum.

**C.C.-19-20-126** Monsieur Mario Crevier déclare la séance ouverte.

Il est 19 heures 16 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Nadine Peterson, directrice générale de la CSPO, rend hommage à Monsieur Louis Philippe Landreville, décédé le 5 janvier 2020 à l'âge de 96 ans. Monsieur Landreville, surnommée Monsieur Biblio-Amis, a, pendant de nombreuses années, distribué des livres de la Ville de Gatineau dans les écoles primaires de Hull.

## 7. Dossiers

7.3 Modification des actes d'établissements de l'école des Tournesols et de l'école secondaire Grande-Rivière

## 7. DOSSIERS

### 7.3 MODIFICATIONS DES ACTES D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉCOLE DES TOURNESOLS ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE

Considérant la surpopulation d'élèves à l'École secondaire Grande-Rivière en 2020-2021 ;

Considérant la consultation menée auprès du conseil d'établissement de l'École des Tournesols le 18 novembre 2019 ;

Considérant la consultation menée auprès du Comité de parents de la Commission scolaire le 19 novembre 2019 ;

Considérant la consultation menée auprès du conseil d'établissement de l'École secondaire Grande-Rivière le 25 novembre 2019 ;

Considérant la soirée d'information publique tenue le 2 décembre 2019 ;

Considérant l'analyse de 15 scénarios ayant trait au transfert d'élèves de l'École secondaire Grande-Rivière, selon les critères et les enjeux identifiés ;

Considérant que la quasi-totalité des élèves qui feront leur entrée en première secondaire n'a jamais fréquenté une école secondaire ;

Considérant la distance entre l'École secondaire Grande-Rivière et l'Immeuble des Tournesols ;

Considérant la cohabitation possible entre des élèves du 3e cycle du primaire et de la 1re secondaire ;

Considérant les locaux disponibles dans les deux immeubles de l'École des Tournesols ;

Considérant la recommandation du Comité de l'organisation scolaire et du transport ;

**C.C.-19-20-127** Monsieur Alain Gauthier propose :

- le transfert des élèves de 1re secondaire (voie générale) de l'École secondaire Grande-Rivière à l'École des Tournesols – Immeuble des Tournesols, pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- le maintien des élèves du 3e cycle primaire à l'Immeuble des Tournesols pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- le transfert des élèves du 2e cycle à l'Immeuble de la Petite-Ourse pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- le maintien des élèves du préscolaire et du 1er cycle primaire à l'Immeuble de la Petite-Ourse pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- la modification aux actes d'établissement de ces deux écoles en conséquence.

Monsieur Pierre Leduc demande le vote :

Pour	Contre	Abstention
11	2	1

Monsieur Pierre Leduc demande d'enregistrer son abstention.

Monsieur Frédéric Barbeau demande d'enregistrer sa dissidence.

**La résolution est adoptée avec les modifications suivantes :**

Monsieur Serge Lafortune propose d'ajouter « qui feront leur entrée en » au 7<sup>e</sup> considérant.

Monsieur Alain Gauthier propose d'ajouter « dans les deux immeubles » au 10<sup>e</sup> considérant :

**Adoptée à la majorité**

*La direction générale indique qu'une correspondance sera envoyée aux parents d'élèves en sixième année pour les secteurs concernés.*

*En réponse à la question de Madame Francine Lorange, la direction générale réitère que seuls les élèves de la voie régulière seront transférés et qu'il s'agit d'un consensus pris en collaboration avec les directions.*

7.9 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction en architecture  
Projet « Agrandissement de l'École Parc-de-la-Montagne

**7.9 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES OU PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION EN ARCHITECTURE – PROJET « AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PARC-DE-LA MONTAGNE »**

Considérant la résolution C.C.18-19-180 adoptée par le Conseil des Commissaires le 24 avril 2019 ;

Considérant l'autorisation ministérielle pour le projet d'agrandissement de l'École du Parc-de-la-Montagne ;

Considérant que le Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-45 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles ou professionnels de la construction en architecture ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

**C.C.-19-20-128** Monsieur Serge Lafortune propose que la firme Provencher Roy BBBL Architectes en consortium, située au 179, Promenade du Portage, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau (Québec) J8X 2K5, soit embauchée selon les termes du devis descriptif, pour les services en architecture du projet d'agrandissement de l'École du Parc-de-la-Montagne ; et que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

**Adoptée à l'unanimité**

7.10 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie mécanique – électricité – Projet « Agrandissement de l'École Parc-de-la-Montagne

**7.10 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES OU PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ – PROJET « AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PARC-DE-LA MONTAGNE »**

Considérant la résolution C.C.18-19-180 adoptée par le Conseil des Commissaires le 24 avril 2019 ;

Considérant l'autorisation ministérielle pour le projet d'agrandissement de l'école du Parc-de-la-Montagne ;

Considérant que le Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-46 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles ou professionnels de la construction en ingénierie en mécanique et électricité de bâtiment ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

**C.C.-19-20-129** Monsieur Serge Lafortune propose que la firme Bouthillette Parizeau Inc., située au 430, boulevard de l'Hôpital, local 210, Gatineau (Québec) J8V 1T7, soit embauchée selon les termes du devis descriptif, pour les services d'ingénierie en mécanique et électricité du bâtiment du projet d'agrandissement de l'école du Parc-de-la-Montagne ; et

que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

*Madame Francine Lorange demande que l'on s'assure que des professionnels soient engagés dans les projets et/ou travaux qui doivent avoir lieu dans les écoles en milieu défavorisé.*

**Adoptée à l'unanimité**

7.11 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols - Projet « Agrandissement de l'École Parc-de-la-Montagne

**7.11 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES OU PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIERIE EN STRUCTURE, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET INGÉNIERIE DES SOLS - PROJET « AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PARC-DE-LA MONTAGNE »**

Considérant la résolution C.C.18-19-180 adoptée par le Conseil des Commissaires le 24 avril 2019 ;

Considérant l'autorisation ministérielle pour le projet d'agrandissement de l'école du Parc-de-la-Montagne ;

Considérant que le Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-47 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles ou professionnels de la construction en ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

**C.C.-19-20-130** Monsieur Serge Lafortune propose que la firme CIMA + S.E.N.C., située au 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau (Québec), J8P 1E7, soit embauchée selon les termes du devis descriptif, pour les services d'ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols du projet d'agrandissement de l'école du Parc-de-la-Montagne ; et

que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur Serge Lafortune demande de revoir l'échéancier des projets d'agrandissement avec les travaux à effectuer.*

*Monsieur Frédéric Barbeau demande qu'on publicise l'avancement des projets notamment pour l'École secondaire Mont-Bleu.*

*Monsieur Alain Gauthier réitère les propos de Monsieur Lafortune et ce faisant, il mentionne si possible de considérer une fin de travaux plus tôt.*

7.12 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction en architecture  
Projet « Agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines

**7.12 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES OU PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION EN ARCHITECTURE – PROJET « AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE AU CŒUR-DES-COLLINES (IMMEUBLE LA PÊCHE) »**

Considérant la résolution C.C.18-19-179 adoptée par le Conseil des Commissaires le 24 avril 2019 ;

Considérant l'autorisation ministérielle pour le projet d'agrandissement de l'école au Cœur-des-Collines ;

Considérant que le Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-48 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles ou professionnels de la construction en architecture ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

**C.C.-19-20-131** Monsieur Réjean Desjardins propose que la firme Provencher Roy BBBL Architectes en consortium, située au 179, Promenade du Portage, 3e étage, Gatineau (Québec) J8X 2K5, soit embauchée selon les termes du devis descriptif, pour les services en architecture du projet d'agrandissement de l'école au Cœur-des-Collines (immeuble La Pêche) ; et

que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur Frédéric Barbeau demande des informations sur appel d'offres sur qualité.*

7.13 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie mécanique – électricité – Projet « Agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines

**7.13 EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES OU PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ– PROJET « AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE AU CŒUR-DES-COLLINES (IMMEUBLE LA PÊCHE) »**

Considérant la résolution C.C.18-19-179 adoptée par le Conseil des Commissaires le 24 avril 2019 ;

Considérant l'autorisation ministérielle pour le projet d'agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche) ;

Considérant que le Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-49 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles ou professionnels de la construction en ingénierie en mécanique et électricité de bâtiment ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

**C.C.-19-20-132** Monsieur Réjean Desjardins propose que la firme CIMA + S.E.N.C., située au 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau (Québec) J8P 1E7, soit embauchée selon les termes du devis descriptif, pour les services d'ingénierie en mécanique et électricité du bâtiment du projet d'agrandissement de l'école au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche) ; et

que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

**Adoptée à l'unanimité**

7.14 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols - Projet « Agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche)

**7.14 EMBAUICHE DE PROFESSIONNELLES OU PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIERIE EN STRUCTURE, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET INGÉNIERIE DES SOLS PROJET « AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE AU CŒUR-DES-COLLINES (IMMEUBLE LA PÊCHE) »**

Considérant la résolution C.C.18-19-179 adoptée par le Conseil des Commissaires le 24 avril 2019 ;

Considérant l'autorisation ministérielle pour le projet d'agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche) ;

Considérant que le Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 19-20-50 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles ou professionnels de la construction en ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

**C.C.-19-20-133** Monsieur Réjean Desjardins propose que la firme Les Consultants Yves Auger et Associés Inc., située au 196, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3W9, soit embauchée selon les termes du devis descriptif, pour les services d'ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols du projet d'agrandissement de l'école au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche) ; et

que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

**Adoptée à l'unanimité**

*Le Conseil appuie la recommandation de publier un avis d'intérêt dans les journaux pour aviser les médias de l'appel d'offres pour les modulaires lorsqu'il sera déposé sur le SEAO.*

7.15 Soumissions – Installation et location de six (6) modulaires temporaires – École du Plateau

**7.15 SOUMISSIONS – INSTALLATION ET LOCATION DE SIX (6) MODULAIRES TEMPORAIRES – ÉCOLE DU PLATEAU**

Sujet retiré de l'ordre du jour.

7.16 Soumissions – Installation et location de six (6) modulaires temporaires – École de l'Amérique Française

**7.16 SOUMISSIONS – INSTALLATION ET LOCATION DE SIX (6) MODULAIRES TEMPORAIRES ÉCOLE DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE**

Sujet retiré de l'ordre du jour.

7.18 Dossiers de ressources humaines

7.18.1 Nomination - directrice adjointe ou directeur adjoint au Service des ressources matérielles

## **7.18 DOSSIERS DE RESSOURCES HUMAINES**

### **7.18.1 NOMINATION - DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**État de la question** : Processus de sélection du poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Service des ressources matérielles auquel monsieur Mario Crevier a participé à titre de représentant du Conseil des commissaires au comité de sélection.

Considérant la création d'un poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Service des ressources matérielles;

Considérant l'ouverture du poste C-341;

Considérant les entrevues tenues;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

**C.C.-19-20-134** Mario Crevier propose que soit nommé Monsieur Éric Larochelle au poste de directeur adjoint au Service des ressources matérielles à compter du ou vers le 3 février 2020, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur Antoine Gomis demande de s'assurer qu'un processus d'évaluation soit effectué comme il se doit.*

13. Levée de la séance

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.C.-19-20-135** Monsieur Mario Crevier propose la levée de la séance.

Il est 20 heures 04 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur Mario Crevier mentionne qu'il sera absent au prochain conseil et que Monsieur Gilbert Couture présidera la séance.*

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 15 JANVIER 2020**

1. Ouverture de la séance

### **7. DOSSIERS**

7.3 Modifications des actes d'établissements de l'École des Tournesols et de l'École secondaire Grande-Rivière (sujet reporté à la séance ajournée du 15 janvier 2020)

7.9 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction en architecture – Projet « Agrandissement de l'École Parc-de-la Montagne »

7.10 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie en mécanique et électricité– Projet « Agrandissement de l'École



- Parc-de-la Montagne »
- 7.11 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols – Projet « Agrandissement de l'École Parc-de-la Montagne »
  - 7.12 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction en architecture – Projet « Agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche) »
  - 7.13 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie en mécanique et électricité– Projet « Agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche)»
  - 7.14 Embauche de professionnelles ou professionnels de la construction – Ingénierie en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols – Projet « Agrandissement de l'École au Cœur-des-Collines (Immeuble La Pêche) »
  - 7.15 ~~Soumissions – Installation et location de six (6) modulaires temporaires – École du Plateau (sujet retiré de l'ordre du jour)~~
  - 7.16 ~~Soumissions – Installation et location de six (6) modulaires temporaires – École de l'Amérique Française (sujet retiré de l'ordre du jour)~~
  - 7.18 Dossiers ressources humaines
    - 7.18.1. Nominations – directrice adjointe ou directeur adjoint – Service des ressources matérielles
- 13 Levée de la séance